

DOSSIER CONSULTATION

MAPA DA EHOTE 16-0002

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée, prévue à l'article 27 du décret n°2016-360.

Les dispositions du CCAG relatives aux marchés publics de fournitures et de services connues à la date du lancement de la procédure sont applicables au présent marché.

Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) des Marchés Publics de fournitures courantes et services (**Arrêté du 19 janvier 2009 -JORF n°0066 du 19 mars 2009 et son annexe**)

1/ Expression du besoin :

Le Centre Hospitalier de Périgueux a mis en place un système de transports de prélèvements médicaux par l'intermédiaire de poches plastiques.

Lot unique : Poche plastique avec double poche pour transport de prélèvement

- Sachet de transport de prélèvement double poche
- Dimensions minimum 18 x 25 cm environ
- Transparents
- PEBD (polyéthylène basse densité souple)
- Fermeture adhésive
- Ouverture facile (préciser si amorce ou pré découpage)
- Rabat poche sur le bon de prescription
- Etanchéité homologué (**fournir rapport d'essai**)
- Préciser unité de conditionnement des poches

2/ Quantité :

Les quantités indiquées dans le catalogue des produits sont pour 1 an à compter de la date de notification, reconductible 2 fois par période de 12 mois .

Les quantités annuelles pourront varier de plus ou moins 30%.

3/ Variantes :

Pas de variante

4/ Durée du marché :

La durée du marché est de un an à partir de la date de notification du marché. Il sera reconductible 2 fois par période d'un an.

Conformément à l'article 16 du décret n ° 2016-360, la reconduction du marché est tacite, et le titulaire ne peut s'y opposer. Dans le cas de non reconduction, le pouvoir adjudicateur prend par écrit la décision de non reconduire, et ce, au plus tard, 3 mois avant l'échéance annuelle.

5/ Exécution du marché :

La prestation sera effectuée impérativement au vu d'un document intitulé « bons de commande », signé par le Directeur du Centre hospitalier ou son représentant. **Les commandes d'effectueront au fur et à mesure des besoins du service.**

6/ Lieu d'exécution ou de livraison :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

7/ Critères d'attributions :

A partir des critères de jugement des offres pondérés de la manière suivante :

1/ Qualité Technique (70%)

- **Qualité du produit : 5**
- **Délai de livraison : 1**

2/ Prix (30%)

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public fournit (dans le cas où il ne l'aurait pas déjà fait au moment du dépôt de sa candidature et sous réserve des dispositions du I l'article 53 du décret n°2016-360), dans le délai indiqué dans le courrier/courriel qui lui est adressé, les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Ainsi que les documents prévus à l'article 51 du décret n°2016-360, à savoir :

* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 Décembre 2015 :

* **soit** liasses 3666 et attestation de l'URSSAF

* Le cas échéant, le candidat produit en outre les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.

Document à produire impérativement tous les 6 mois jusqu'à la fin d'exécution du marché.

Le candidat dispose d'un délai de **7 jours** ouvrables (jour de demande exclu) pour produire ces documents. Dans le cas contraire, son offre sera rejetée et il sera fait appel au candidat placé en second et ainsi de suite.

8/ Date limite de remise des offres : Mercredi 25 octobre à 16 h 00

9/ Délai de validité des offres : 120 jours

10/ Adresse où les offres doivent être remises :

Cellule des Marchés

Direction des Achats

81, avenue Georges Pompidou

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

11/ Document à fournir :

Le DC1 et le DC2 ou document équivalent

Les candidats peuvent utiliser les imprimés disponibles sur le site internet :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou fournir des documents équivalents

12/ Pièces constitutives du marché :

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante

1/ Un bordereau de prix

2/ Le présent cahier signé par le candidat

13/ Modalités d'établissement des prix :

Les prix de règlement s'entendent nets Toutes Taxes Comprises, franco de port et d'emballages au Centre Hospitalier de PERIGUEUX.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

Les prix sont fermes pour la première période de 1 an.
La demande de révision des prix est laissée à l'initiative du titulaire du marché.

Les prix pourront être révisés chacune des 2 années suivantes selon les présentes modalités :

Par rapport au barème du titulaire

■ Clause de sauvegarde.

Dans l'hypothèse d'une hausse de prix, si l'augmentation des prix NET proposés Hors Taxe est supérieure à 1,5%, après étude du marché et des conditions économiques, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas reconduire le marché, sans indemnité pour le titulaire.

Le titulaire fera connaître par courrier avec Accusé de Réception, au plus tard 4 mois avant l'expiration de l'année en cours, les révisions de prix proposés à la baisse ou à la hausse au pouvoir adjudicateur. Au-delà de ces dates, les prix en vigueur seront reconduits.

14/ Délais et modalités de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues par décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement. Le délai maximum de paiement est fixé à **50 jours** à compter de la réception de la facture.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage

15/ Comptable assignataire :

Le comptable assignataire chargé du règlement des factures est :

Monsieur l'inspecteur divisionnaire
Trésorerie de Périgueux Etablissements Hospitaliers
80, avenue Georges Pompidou
CS 81 100
24009 PERIGUEUX CEDEX.

16/Renseignements d'ordre administratif et/ou technique :

Madame ROUMAGNAC
Directeur des Achats
Tel : 05.53.45.27.78 (secrétariat)
Fax : 05.53.45.26.74
Mail : da.se@ch-perigueux.fr

Bureau des Produits Hôtelier
Direction des achats
Tél : 05.53.45.26.78
Fax : 05.53.45.26.74

17/ Attribution de compétences :

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent cahier des charges, le tribunal administratif compétent sera celui du domicile du Centre hospitalier de PERIGUEUX.

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU- CS 61205 24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr, www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/

18/ Lieu où l'on peut retirer le dossier

Le Dossier de consultation peut être téléchargé sur le site du Centre Hospitalier de Périgueux à l'adresse suivante :

Sur le site du Centre Hospitalier :

www.ch-perigueux.fr

« Marchés publics »

Ou

Sur la plate forme de dématérialisation :

<http://www.achatpublic.com/>

« Salle des marchés » entreprises

Retrait des dossiers

N° de référence de la consultation : MAPA DA EHOTE 16-0002

19/ Echantillon :

Les échantillons au nombre de 100 devront faire l'objet d'un envoi séparé par les candidats et parvenir impérativement avant le 12 octobre 2016.

Les échantillons devront être munis d'une étiquette comportant les informations suivantes :

- le nom du candidat
- la référence produit
- le numéro du lot

Les échantillons feront l'objet d'un bordereau spécifique précisant :

« ECHANTILLONS « « POCHEs PRELEVEMENTS » « MAPA DAE EHOTE 16-0002 »

Les échantillons seront envoyés à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier de PERIGUEUX

Magasin Central

81 Avenue Georges POMPIDOU

CS 61205

24019 PERIGUEUX CEDEX

L'examen des échantillons ou essai débutera après l'acceptation des candidatures.

Les échantillons consommés des candidats non retenus seront payés sur production d'une facture au prix de l'offre.

Les échantillons non utilisés seront, à reprendre par les candidats non retenus, dans un délai de trois mois après la date de publication des résultats.

Fait à Périgueux, le

LE CANDIDAT

Le Directeur des Achats

Mention manuscrite

"LU ET APPROUVE"

et signature

Anne-Marie ROUMAGNAC

CENTRE HOSPITALIER DE PERIGUEUX 80, AVENUE G. POMPIDOU-CS 61205 -24019 PERIGUEUX CEDEX

Pour toutes autres consultations, consulter les sites :

www.ch-perigueux.fr , www.achatpublic.com

et

www.journal-officiel.gouv.fr/